

Pastorale des funérailles – Covid 19

Bernadette Mélois

Lundi 16 mars 2020

Le contexte épidémique et les dispositifs de confinement des personnes ont des conséquences sur les dispositifs pastoraux dans les diocèses concernant la célébration des funérailles. Il convient de proposer quelques éléments de discernements qui seront appréciés selon les diocèses et leurs pratiques pastorales.

Sources et rituels

- *Rituel des funérailles, vol. I : Liturgie des funérailles & vol. II : Prières pour les défunts et à la maison et au cimetière*, Desclée-Mame, 1994.
- AELF, *Dans l'espérance chrétienne, Célébrations pour les défunts*, Desclée-Mame, 2008.
- AELF, *Lectionnaire des Funérailles*, Desclée-Mame, 2019.

Indications générales

En tenant compte des indications des pouvoirs publics, afin de pouvoir célébrer des funérailles chrétiennes en respectant des conditions sanitaires appropriés et l'*Ordo exsequiarum*, il est nécessaire d'attirer l'attention sur différentes indications pastorales :

- **Les obsèques ne seront célébrées qu'en présence de la famille** (max. de 20 personnes, en fonction des règles de confinement en vigueur au moment de la célébration)
- **Lieu des obsèques** : L'église paroissiale demeure le lieu habituel de la station des funérailles. Néanmoins en fonction de l'évolution des mesures de confinement, il peut être possible de les célébrer au lieu de l'inhumation.
 - o **Église paroissiale** : Veiller à l'espacement entre les personnes et à la protection des personnes fragiles éventuellement présentes (conjoint, parents proches par exemple).
 - o **Lieu d'inhumation** : Si le lieu dispose d'une croix, la célébration peut se faire en proximité sinon à l'emplacement de l'inhumation. On veillera en ce cas à la présence du signe de la croix.
- **Préparation des obsèques** : Elle se réalisera par téléphone ou par visioconférence (Skype) si c'est possible. On ne sollicitera ni équipe de funérailles, ni chorale, ni animateur de plus de 70 ans. Dans tous les cas, une messe de *requiem* pourra être célébrée ultérieurement.

- **Présidence** : Il est souhaitable qu'elle soit assurée, le plus possible, par le curé ou un prêtre de la paroisse. En cette épreuve ce sont eux, les pasteurs, qui doivent être en première ligne au service de la communauté des fidèles dans l'épreuve. Si vraiment aucun prêtre n'est disponible, on pourra faire appel à un laïc ayant reçu lettre de mission, âgé de moins de 70 ans et bien-sûr volontaire.
- **Gestes liturgiques** :
 - o On évitera tous gestes qui mettent en contact plusieurs personnes entre elles ou avec un même objet. Pour cette raison, le geste de la lumière ne sera fait que par le célébrant. Les gestes de dépose d'objet autour du cercueil (croix, Bible, statues, icône, etc.) seront limités. Dans le cas d'obsèques d'un clerc, la dépose de l'aube et de l'étole ne pourra être faite que par un seul célébrant.
 - o **Procession du dernier adieu** : seul le célébrant réalisera l'aspersion du corps avec l'eau bénite. Ni les concélébrants, ni les fidèles présents ne pourront s'en saisir. Si la procession est demandée par la famille, elle sera invitée à s'approcher, à se signer et à s'incliner devant le cercueil sans le toucher.
 - o Ni le geste de paix ni les condoléances ne seront possibles.
- Il semble raisonnable de supprimer les registres de condoléances.
- Les obsèques devant être célébrées dans la **stricte intimité** (20 pers. Max.), les personnes âgées de 70 ans et plus ne pouvant plus jusqu'à nouvel ordre participer à ces cérémonies par précaution pour leur propre santé, seront donc invitées à ne pas s'y rendre. Afin de manifester la communion paroissiale auprès des familles endeuillées, plusieurs manières sont envisageables :
 - o Au moment du décès : par communication du nom de la personne, de la date et de l'heure des obsèques sur le site internet de la paroisse, accompagnée d'une prière proposée (ex. Ps 26)
 - o On pourra également sonner le glas à l'heure des funérailles si celles-ci sont célébrées dans l'intimité familiale au lieu de l'inhumation.
 - o Après l'inhumation : par une messe de *requiem* avec la famille concernée lorsque les conditions le permettront ; par une rencontre et une célébration paroissiale avec l'ensemble des familles endeuillées (cf. Commémoration des fidèles défunts 2 nov.)

Célébration de funérailles au lieu de l'inhumation

- Les **praenotanda** du rituel des funérailles présente 3 types pour la célébration de la liturgie des funérailles, afin que soient « prises en considération les conditions » les différentes régions du monde (n°4). Le n° 9 précise qu'il appartient aux conférences épiscopales de retenir la ou les types de funérailles et d'en modifier leur déroulement selon les besoins particuliers. Le second type ne comporte que deux stations qui se déroulent à la chapelle du cimetière et au lieu de l'inhumation (n°7).
- Le **guide pastoral Dans l'espérance chrétienne** indique au n° 297 qu'« en certains cas exceptionnels, la station à l'église aura été omise. Il conviendra alors de prévoir au

cimetière une célébration de la Parole adaptée à l'assistance et d'y accomplir le rite du dernier adieu. » Le déroulement est proposé en annexe n°348 ss. Il reprend **Rituel des funérailles**, vol. II : *Prières pour les défunts et à la maison et au cimetière*.

- **Plan de célébration** : (*Dans l'espérance chrétienne*, Annexe 1)
Les formulaires des prières, oraisons et invocations sont détaillés dans l'ouvrage.
 - Accueil.
 - Psaume 114 (Ant. : Je marcherai en présence du Seigneur, sur la terre des vivants) .
 - Salutation liturgique par le ministre ou l'officiant laïc.
 - Lecture d'un passage des saintes Écritures : souvent il conviendra de choisir un seul texte qui sera alors tiré de l'Évangile. Les textes seront choisis dans le *Lectionnaire des funérailles*.
 - Commentaire bref.
 - Prière universelle.
 - Notre Père.
 - Dernier Adieu, selon la forme habituelle. Si l'assemblée ou les conditions l'imposent, le chant d'adieu sera remplacé par une série d'invocations (n°240 ss.) .
 - L'aspersion et la procession d'adieu éventuelle se dérouleront comme évoquée plus haut.
 - L'encensement peut être omis.